



# Pfetterhouse Infos

N° 249  
Novembre 2024

Tél : 03 89 25 61 01  
<http://www.pfetterhouse.net>  
[secretariat.mairie@pfetterhouse.net](mailto:secretariat.mairie@pfetterhouse.net)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

### 1) Approbation de factures.

Après examen et vote à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement des factures suivantes :

- **3 534,00 € HT** : facture des Ets SARP Grand est de Wittelsheim relative au curage de 267 tabourets siphons et 2 dessableurs sur la Commune.

- **75 753,38 €** : facture des T.P. Pays de Sierentz relative aux travaux d'aménagement de la rue Joseph MEISTER.

### 2) Décisions d'admissions en non-valeur et décision modificative au budget primitif.

#### A) décisions d'admissions en non-valeur.

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. On en distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences effectuées,

- Les créances éteintes. Cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrécouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable.

Le Service de Gestion Comptable d'Altkirch nous a transmis plusieurs états de créances irrécouvrables concernant le budget communal et le Service des Eaux.

M. le Maire propose de prononcer l'admission en non-valeur de certaines de ces créances jusqu'à concurrence de 5 500 € pour le budget communal

et 1 000 € pour le Service des eaux, sommes prévues aux chapitres dédiés des budgets primitifs 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide :

- Budget communal : d'admettre en non-valeur des créances éteintes pour un montant total de 5 410,62 € ;

- Budget du Service des Eaux de Pfetterhouse : d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées et éteintes pour un montant total de 986,27 € ;

- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### B) Décision modificative au Budget Primitif.

La Commune de PFETTERHOUSE vient de vendre un terrain dans la zone artisanale à la société Hortensia de Kœstlach pour un prix de 38 400 euros.

Cette recette n'est pas prévue au budget primitif 2024 et le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	
<b>Chapitre 77 – Produits spécifiques</b> . article 7751 : produit des cessions d'immobilisations	<b>+ 38 400 €</b>
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b> . article 618 : divers	<b>+ 23 400 €</b>
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b> . 65314 : cotisations de sécurité sociale, part patronale	<b>+ 15 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- Décide de modifier le budget primitif Commune 2024 comme proposé ci-dessus,

- Autorise le Maire à signer les actes correspondants.

### **3) Décision d'audit visant à obtenir des dégrèvements liés à la Taxe Foncière.**

M. Victor Lesvenan, représentant le cabinet Laffer Consulting de Neuilly sur Seine, propose une mission d'audit et de conseil en réduction des coûts de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties payée par la Commune de Pfetterhouse.

Le contrat proposé est conclu pour une durée de 12 mois et l'expertise couvre également les années précédentes sur lesquelles il est possible d'identifier des économies.

La rémunération du cabinet est calculée sur la base de 30 % des économies réalisées sur toute la période expertisée. Si aucune réduction de taxe foncière n'est repérée, la rétribution sera nulle.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mission d'audit ci-dessus mentionnée et autorise le Maire à signer le mandat d'accompagnement ainsi que tout document s'y rapportant.

### **4) Projet d'extension du columbarium.**

M. le Maire rend compte de la nécessité d'agrandir le columbarium et d'engager une réflexion sur la création éventuelle d'un jardin du souvenir.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander des devis pour poser douze cases à côté de la chapelle dans la continuité des structures existantes.

### **5) Approbation des rapports annuels de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue relatifs à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.**

Le Conseil Communautaire a approuvé, en date du 24/10/2024, les rapports annuels pour l'exercice 2023 des services assainissement, assainissement non collectif et élimination des déchets.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, approuve les rapports d'activités 2023 susmentionnés établis par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

### **6) Projet de renouvellement du système « Alarme Incendie » de la salle des Fêtes.**

M. le Maire rappelle la nécessité de remplacer le

système de sécurité incendie de la salle des Fêtes suite à l'avis de la Commission de Sécurité. Le Conseil Municipal a mandaté, dans sa séance du 18/10/2023, le cabinet JHR Conseil de Meroux Moval pour la constitution d'un dossier de demande d'autorisation de modifier un Etablissement recevant du public et l'établissement d'un cahier des charges des travaux à réaliser.

Le cahier des charges a été établi et 3 offres de travaux ont été réceptionnées suite à la consultation. L'entreprise d'Electricité Huber de Mulhouse présente, avant négociation, l'offre la moins disante pour un coût de 41 628 € HT.

Vétuste et énergivore, le système d'éclairage de la salle nécessite également d'être remplacé. Pour l'instant, un devis de 10 082 € HT a été réceptionné.

Avant de confier les travaux à l'entreprise la mieux disante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter d'autres devis pour le remplacement de l'éclairage de la salle et de mobiliser les subventions auprès des organismes concernés.

### **7) Bilan des travaux rue Joseph Meister, rue de Moos, rue de Réchésy.**

Les travaux d'aménagement de la rue Joseph Meister, des trottoirs rue de Moos et rue de Réchésy sont terminés.

Le Conseil Municipal souligne le sérieux de l'entreprise TP Pays de Sierentz qui a fait du bon travail et a été réactif à chacune de nos demandes.

Afin de pouvoir ouvrir rapidement la rue à la circulation, le marquage au sol a été réalisé en régie interne.

Il a également été nécessaire de réaliser un nouveau branchement d'eau sur la rue Joseph Meister pour la propriété du 12 rue de Seppois, l'ancien étant vétuste. Ces travaux ont été réalisés par les TP Pays de Sierentz pour un coût de 2 572,80 € TTC.

### **8) Mise au point de la Fête de Noël des Aînés et Vœux de Nouvel An.**

Le Conseil Municipal finalise la mise au point de l'organisation du repas de Noël des Aînés qui se déroulera le 15/12/2024. Il évoque également les vœux de Nouvel an de la Municipalité qui auront lieu le 3/1/2025.

### 9) Commission environnement, cadre de vie, écoles.

- La déchargé municipale sera ouverte jusqu'au 7/12/2024 inclus. Pendant la période hivernale, elle sera ouverte le premier samedi de chaque mois, soit les 4/1/25, 1/2/25 et 1/3/25. A partir du samedi 5/4/25, le rythme hebdomadaire recommencera, l'horaire d'ouverture restant de 14h à 16h.
- Les pommes du verger communal ont permis l'opération « jus de pommes » aux écoles.
- Le marché d'automne a eu lieu le 26 octobre. Merci à tous les exposants et participants.
- Les agents communaux ont remplacé le fleurissement d'été par des pensées.
- Reconduction de l'opération « Sapins de Noël » offerts aux commerçants.
- La décoration de Noël devant la mairie, à l'intérieur de la Salle des Fêtes, au rond-point et sur les deux colonnes à fleurs à côté de l'Eglise sera

reconduite. L'école élémentaire participe à cet embellissement.

- Illuminations de Noël : après maintenance, les 70 motifs seront mis en lumière pour la Saint Nicolas.
- Les conseils d'écoles du 1<sup>er</sup> trimestre des écoles élémentaire et maternelle ont eu lieu. Une synthèse des demandes formulées a été distribuée aux conseillers pour analyse.

### 10) Commission vie associative.

Pfetterhouse participera au 38ème Téléthon le Samedi 7 décembre 2024 à la Salle des Fêtes de 9h30 à 12h30 (voir encadré ci-après).

### 11) Commission éclairage public.

L'entreprise LRE a remplacé une bonne partie des 132 têtes de luminaires restantes par des led afin de réduire la consommation d'énergie et son coût.



**L'Assiette Gourmande**

**Pour votre soirée de Noël, L'Assiette Gourmande vous propose son menu de Noël à emporter**

Foie gras de canard  
Sauce Cumberland  
Confit d'oignons  
Toast au pain d'épices

Pavé de saumon grillé  
Sauce bisque de homard  
Riz créole

Filet de veau aux morilles  
Gratin dauphinois  
Jardinière de légumes

Tiramisu

**Menu complet à 55€**  
Ou  
Pâté en croûte Richelieu : 8€  
Salade de céleri Astoria

Bouchées à la reine : 21 €  
Nouilles boulangères  
Carottes et petits pois à la française

Merci de réserver au plus tard le 15-12-2024

Le restaurant sera ouvert exceptionnellement le lundi 23-12 et le mardi 24-12.

Merci de récupérer vos commandes le 24-12-2024 avant 15 heures.

ATTENTION le restaurant sera fermé du 24-12-24 à 15 heures au 02-01-2025 inclus.

Le restaurant ouvrira à nouveau le vendredi 3 janvier 2025 à 11h

L'équipe de L'Assiette Gourmande vous remercie pour votre fidélité et vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année

# Téléthon 2024



## Pfetterhouse participera au 38<sup>e</sup> Téléthon Samedi 7 Décembre 2024 à la Salle des Fêtes

Le **38ème Téléthon** aura lieu en France début décembre.

A **Pfetterhouse**, le **Comité des Fêtes** organise ce grand mouvement solidaire à la Salle des Fêtes.

### Comment pouvez-vous participer ?

- En confectionnant ou en achetant des pâtisseries (à déposer à partir de 8h30 samedi matin),
- En venant déguster : vin chaud, boissons, pâtisseries sur place, manalas,
- En faisant un don (une urne sera à votre disposition),
- En faisant un don par internet : [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)



**Nous vous attendons nombreux**  
**Samedi 7 Décembre 2024 de 9h30 à 12h30**